

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991.

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail. Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

HYGIENE ET SECURITE

Article 2 :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur le lieu de formation, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées.

DISCIPLINE GENERALE

Article 3 :

Le respect du formateur et des autres participants, ainsi que le respect des locaux, du matériel mis à disposition, et le respect des règles de bienséance sont attendues de tous les participants. Il est par ailleurs interdit de partager le support de formation aux personnes qui n'auraient pas suivi la formation.

Article 4 :

Les participants sont tenus de respecter les horaires de la formation. L'employeur sera informé de tout retard non justifié supérieur à 30 minutes. Toute absence doit faire l'objet d'une autorisation de l'employeur.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 5 :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps par oral par l'organisme de formation. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion de la formation en cas de manquement aux règles

de discipline générale ou d'absence injustifiée. La formation ne peut alors être remboursée.

RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL OU DÉGRADATION

Article 6 :

La responsabilité de l'organisme de formation est déclinée en cas de vol ou détérioration d'objets personnels laissés sans surveillance de ses propriétaires lors de la formation.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 7 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive) et disponible sur le site d'Inspire Transition.

Ce règlement est complémentaire au règlement intérieur de l'entreprise pour laquelle est organisée la formation.

Prénom du stagiaire	Nom du stagiaire	Signature du stagiaire